

#5

Novembre
2020

BERGERAC · BOSSET · BOUNIAGUES · COLOMBIER · COURS-DE-PILE · CREYSSE · CUNÈGES · FRAISSE · GAGEAC-ET-ROUILLAC · GARDONNE · GINESTET · LA FORCE · LAMONZIE-SAINT-MARTIN · LAMONZIE-MONTASTRUC · LE FLEIX · LEMBRAS · LUNAS · MESCOULES · MONBAZILLAC · MONESTIER · MONFAUCON · MOULEYDIER · POMPORT · PRIGONRIEUX · QUEYSSAC · RAZAC-DE-SAUSSIGNAC · RIBAGNAC · ROUFFIGNAC-DE-SIGOULÈS · SAINT-GEORGES-DE-BLANCANEIX · SAINT-GERMAIN-ET-MONS · SAINT-GÉRY · SAINT-LAURENT-DES-VIGNES · SAINT-NEXANS · SAINT-PIERRE-D'EYRAUD · SAINT-SAUVEUR-DE-BERGERAC · SAUSSIGNAC · SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC · THÉNAC

Le Mag

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO BERGERACOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Retrouvez vos élus
p. 4 & 5

TRAVAUX COURS DE PILE
Un centre de loisirs dernière
génération sur le territoire p. 11

PLAN DE RELANCE
500 000€ d'aides
aux communes p. 12 & 13

Cantines dans les crèches



Vers le 100 % bio

Frédéric Delmarès

Président de la Communauté
d'Agglomération Bergeracoise



2020 où quand le scénario d'un film catastrophe de série B devient réalité.

C'est en effet un bien mauvais film que nous vivons depuis le mois de mars... Les conséquences économiques et sociales vont se faire ressentir pendant de longues années. A son niveau, la CAB a essayé de répondre au mieux aux besoins des habitants : collecte des ordures ménagères maintenue, ouverture des structures pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise, maintien des transports urbains, création du drive des producteurs, des bibliothèques, des composteurs ...

En parallèle, un dispositif d'aides économiques dépassant le million d'euros a été mis en place. Des opérations flash comme le Resto'CAB ont permis un soutien particulier à la viticulture et la restauration, deux composantes essentielles de l'économie locale. Dans la même philosophie, nous lançons en ce mois de décembre l'opération CAB'Achat en soutien aux boutiques et commerces fermés administrativement pendant le second confinement.

Vous comprendrez donc que notre rigueur budgétaire ait été temporairement mise en sommeil pour une solidarité maximale envers nos acteurs économiques et sociaux. Aujourd'hui, le conseil communautaire réfléchit comment continuer à soutenir l'activité économique car les conséquences de cette période de récession seront perceptibles en 2021.

Et les finances des collectivités ne vont pas être épargnées, bien au contraire. Il est donc crucial que la CAB et les communes s'unissent dans cet objectif commun. Ensemble, nous veillerons à ce que l'ensemble de nos services publics facilitent au mieux les démarches permettant de fluidifier et d'accélérer tous les projets du territoire. Leur exemplarité pendant le confinement m'assure de leur engagement auprès des administrés.

Quant aux projets communautaires, certains seront malheureusement reconsidérés mais d'autres seront maintenus car ils répondent à un besoin local voire bien au-delà. Je pense à la légumerie, un vrai choix politique pour manger mieux, pour manger local, pour soutenir l'agriculture maraîchère et pour contribuer certes à notre petit niveau, à cette transition écologique devenue vitale pour la planète.

A l'heure où je vous écris ces quelques lignes, je ne sais même pas dans quelles conditions pourront avoir lieu les fêtes de Noël mais **je tiens malgré tout à vous souhaiter une très bonne fin d'année avec le souhait de jours meilleurs pour tous.**

Sommaire

Les élections en 2020	p3
Les élus de la CAB.....	p4-5
On fait le point : Inondations prévoir les risques	p6
On fait le point : Économie, Véloroute Voie verte 91	p7
Le Dossier : Viser le 100% bio dans les crèches de la CAB.....	p8-9
Transition écologique : Légumerie de la CAB : du producteur jusqu'à l'assiette	p10
Travaux Cours de Pile : Un centre de loisirs dernière génération sur le territoire	p11
Plan de relance 2020	p12-13
Réseau lecture publique	p14
Maison France Services	p15
Tribune des élus.....	p15

Le mag de la CAB

Directeur de publication : Frédéric Delmarès
Rédaction et photos : Service Communication, Adobe Photos
Infographie et mise en page : Maud Lalève & Service Communication
Distribution : Communes - N° ISSN 2557-0617
Imprimerie Charron

LES ÉLECTIONS EN 2020

Le premier tour des municipales s'est déroulé le 15 mars 2020. Initialement prévu le 22 mars, le second tour a été reporté le 28 juin en raison de l'épidémie de Covid-19.

De même, les élections des maires et adjoints des 30 143 communes dont le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour a été reportée au mois de mai : le mandat des conseillers municipaux et communautaires de la mandature 2014-2020 a été ainsi prorogé jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus.

Selon l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la première réunion des conseils municipaux s'est tenue entre le vendredi 3 et le dimanche 5 juillet suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Une fois les conseils municipaux en place, La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a procédé au vote de son président et du bureau le 11 juillet 2020 dans la salle omnisports de Gardonne. 9 heures ont été nécessaires pour que le scrutin se déroule entièrement.

L'exécutif en 4 instances

LE CONSEIL D'ORIENTATION

COMPOSÉ DE 15 VICE-PRÉSIDENTS ET 8 DÉLÉGUÉS

Il est l'organe de gouvernance politique.

Il donne les articulations pour les projets et les opérations.

Toutes les décisions susceptibles d'être prises en bureau et conseil communautaire lui sont soumises pour avis et amendement.

Préparer les décisions du Conseil communautaire et les présenter en Conseil communautaire.

Il se réunit tous les mercredis matin à la CAB.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST CONSTITUÉ DE 72 ÉLUS

Les conseillers communautaires sont désignés au suffrage universel direct, dans chaque commune de plus de 1 000 habitants et dans l'ordre du tableau dans chaque commune de moins de 1 000 habitants.

Assemblée délibérante de l'intercommunalité :

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergerac, présidé par Frédéric Delmarès, est constitué de 72 élus.

Le conseil communautaire détermine les grandes orientations, vote les budgets et les délibérations.

Il se réunit en moyenne 8 à 9 fois par an, en séance publique.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EST COMPOSÉ DE 31 ÉLUS

Élu par le Conseil communautaire, le bureau se compose du Président, de 15 vice présidents et de 15 délégués.

A ce jour, les maires qui n'ont pas de délégation sont invités à y siéger. Le bureau se réunit toutes les 3 semaines. Débattre sur les dossiers majeurs en amont du Conseil communautaire. Il peut recevoir des délégations du Conseil communautaire.

Le Président

- › Fixe l'ordre du jour du Conseil communautaire, préside les séances et dirige les débats.
- › Met en œuvre les décisions avec l'aide des services et décide des dépenses à engager.
- › Est l'interlocuteur privilégié des partenaires (État, Région, Département...).
- › A reçu des délégations du conseil communautaire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La conférence des Maires, organe consultatif est le lieu d'échange privilégié pour impulser et coordonner la coopération entre la communauté et les communes.



LES ÉLUS DE LA CAB

■ Le conseil d'orientation
 ■ Le bureau communautaire



DELMÀRES Frédéric
Creysses, Mairie
 Président



PRIOLEAUD Jonathan
Bergerac, Mairie
 1er vice-président chargé du développement économique



CHAPELLET Jean-Jacques
Thénac, Mairie
 2e vice-président chargé des finances et performance de la gestion



DUPUY Olivier
Prignonieux, Mairie
 3e vice-président chargé de l'accès aux soins



AUROY-PEYTOU Thierry
Lamonzie St Martin, Mairie
 4e vice-président chargé des déplacements et mobilité



RABAT Thierry
Saussignac, Mairie
 5e vice-président chargé des Grands projets et politique contractuelle



CASTANG Alain
Rouffignac-de-Sigoulès, Mairie
 6e vice-président chargé du développement durable, ruralité et numérique



PRADIER Serge
La Force, Mairie
 7e vice-président chargé de la culture et jeunesse



DELTEIL Pascal
Gardonne, Mairie
 8e vice-président chargé de l'administration et Ressources Humaines



GAUTHIER Christophe
Fraisse, Mairie
 9e vice-président chargé de la voirie



FRAY Roland
St Sauveur, Mairie
 10e vice-président chargé du tourisme



GOUBIE Cyril
Prignonieux, Adjoint
 11e vice-président chargé de l'insertion et emploi



BANCAL Fatiha
Bergerac, Conseillère
 12e vice-présidente chargée de l'habitat, gens du voyage et politique de la ville



BORDENAVE Christian
Bergerac, Conseiller
 13e vice-président en charge de l'urbanisme



LETURGIE Marc
Bergerac, Conseiller
 14e vice-président chargé des milieux aquatiques et prévention des inondations



CAZÈS Jean-Pierre
Bergerac, Conseiller
 15e vice-président chargé de la gestion et valorisation des déchets



DESSALLES Jean-Louis
Sigoulès-et-Flaugeac, Mairie
 Conseiller délégué à l'assainissement



BOURDIN Sébastien
St Géré, Mairie
 Conseiller délégué chargé du fauchage



LIABASTE Pascal
Lunas, Mairie
 Conseiller délégué à l'excellence environnementale, agriculture



VISENTINI René
Razac de Saussignac, Mairie
 Conseiller délégué à la construction et fonctionnement de la légumerie



DELAIR Arnald
Monfaucon, Mairie
 Conseiller délégué à la politique des déplacements doux, plan vélo



JEANTE Jean-François
St Nexans, Mairie
 Conseiller délégué à la gestion et développement des équipements sportifs



PORTOLAN Jean-Claude
St Laurent des Vignes, Mairie
 Conseiller délégué à la commande publique et achats durables



DREUIL Jean-Michel
Lamonzie Montastruc, Mairie
 Conseiller délégué au SPANC



DORANGE Michelle
St Germain et Mons, Mairie
 Conseillère déléguée à la petite enfance et animation culturelle



PLAZZI Alain
Bergerac, Conseiller
 Conseiller délégué à la gestion du patrimoine bâti



PREVOT Pascal
Monbazillac, Mairie
 Conseiller délégué à la viticulture oenotourisme



TÉGORIZO Julie
Bergerac, Conseillère
 Conseillère déléguée à la lecture publique



RUET Fabien
Bergerac, Conseiller
 Conseiller délégué au développement de l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord



ROUAN Laurence
Bergerac, Adjointe
 Conseillère déléguée au Centre Culturel Michel Manet et Auditorium Espace François Mitterrand



BONNAMY Marie-Claude
Ginestet, Ajoint
 Conseiller délégué du développement et animation de la vélo route voie verte



ANDRIEUX Marie-Claude
Bergerac, Adjointe
 Conseillère communautaire



BASSI Georges
Bouniagues, Maire
Conseiller commu-
nautaire



BAYLE Josie
Bergerac, Adjointe
Conseillère commu-
nautaire



BENFEDDOUL Adib
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



BLONDIN Francis
St Georges de
Blancaneix, Maire
Conseiller commu-
nautaire



BRACCO Céline
Adjointe, La Force
Conseillère commu-
nautaire



CAPURON Didier
Cours de Pile,
Maire
Conseiller commu-
nautaire



CASTAING Anthony
Pomport, Maire
Conseiller commu-
nautaire



DAVID BORDIER Christophe
Bergerac, Adjoint
Conseiller commu-
nautaire



DELFIEUX Michel
Mouleydier, Maire
Conseiller commu-
nautaire



DESTOMBES Mickael
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



DUBOIS Robert
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



FAURE Jean Pierre
St Pierre d'Eyraud,
Maire
Conseiller commu-
nautaire



FAUVEL Paul
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



FILET Lionel
Le Fleix, Maire
Conseiller commu-
nautaire



FRADIN Stéphane
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



FRANCOIS Christine
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



FREL Lionel
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



GOUZE Didier
Bosset, Maire
Conseiller commu-
nautaire



GUICHARD Emmanuel
Mescoules, Maire
Conseiller commu-
nautaire



KERDRAON Joel
Bergerac, Conseil-
ler
Conseiller commu-
nautaire



LAROCHE Catherine
Adjointe, Lamonzie
St Martin
Conseillère commu-
nautaire



LASSERRE Marie
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



LEHMANN Hélène
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



LOUGRAT Cédric
Ribagnac, Maire
Conseiller commu-
nautaire



MALGAT Florence
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



MAMMES Luc
Cunèges, Adjoint
Conseiller commu-
nautaire



MOLLETON Marjorie
Colombier, Maire
Conseillère commu-
nautaire



MOUHOUBI Farida
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



PAPATANASIOS Francis
Queyssac, Maire
Conseiller commu-
nautaire



POTRON Marie Lise
Bergerac, Adjointe
Conseillère commu-
nautaire



PROLA Éric
Bergerac, Adjoint
Conseiller commu-
nautaire



PUYPONCHET Philippe
Gageac et Rouil-
lac, Maire
Conseiller commu-
nautaire



SCOTTI Marie Hélène
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



SERRAOGBONNA Marion
Prignonieux,
Conseillère
Conseillère commu-
nautaire



SIMONNET Jacqueline
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire



TERREAUX Michel
Lembras, Maire
Conseiller commu-
nautaire



TRAPY Gérald
Bergerac, Adjoint
Conseiller commu-
nautaire



TRAPY Nathalie
Prignonieux,
Conseillère
Conseillère commu-
nautaire



VERGNOL Patrick
Monestier, Adjoint
Conseiller commu-
nautaire



WEINBERG Joaquina
Bergerac, Conseil-
lère
Conseillère commu-
nautaire

ON FAIT LE POINT



Inondations : Prévoir les risques

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise fait face aux conséquences de décennies de « corrections » de cours d'eau, d'artificialisation et d'urbanisation.

L'État, en transférant en 2018, la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux collectivités souhaitait atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Mais, l'actualité climatique et les pluies diluviennes depuis cette date ont vite mis l'accent sur la protection du territoire contre les inondations.

La CAB doit désormais faire face aux conséquences de décennies de « corrections » de cours d'eau ou d'assèchement de zones humides pour répondre à des besoins agricoles ou d'urbanisation rendant des centaines d'immeubles et d'habitations inondables.

Le service Gemapi de la CAB travaille à l'échelle des bassins versants soit bien au delà des limites du territoire. Ce sont donc plus de 130 communes, sillonnées par plus de 1000 km de cours d'eau et couvrant une surface de 1600 km².

Depuis deux ans, la CAB est intervenue de nombreuses reprises :

- › Retrait d'embâcles du lit de la Conne, création de passages à gué pour préserver les berges du bétail
- › Lancement d'études hydrauliques lors des inondations de la Gouyne en 2018 afin de dimensionner le busage de la place centrale de Prignonrieux avant de refermer le trou béant.
- › Retrait de plusieurs dizaines d'arbres dans le lit du Rieuvert et de la Gouyne, opérations devant être effectuées normalement par les riverains. La CAB a dû s'y substituer car tout obstacle à l'écoulement des eaux a des conséquences !
- › Interventions immédiates sur la Gabanelle par l'enlèvement d'embâcles, l'effacement de ponts inutiles et sous-dimensionnés et la pose de clapets anti-retour sur le bras busé...

Une étude de compréhension hydraulique de la Gabanelle a été lancée. Sa modélisation a permis de tirer de toutes fraîches conclusions qui amèneront les élus du territoire à prendre de grandes décisions.

Enfin, cet automne, les services Gemapi et voirie de la CAB ont travaillé ensemble pour résoudre des problèmes sur l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement sur le Pissesau et le Caudeau, à Bergerac. Ce dernier par sa diversité des sources à sa confluence avec la Dordogne est finalement peu connu, tantôt en rase campagne, tantôt en plein centre-ville, parfois sauvage, souvent canalisé et très artificialisé. Un diagnostic suivi d'un Plan Pluriannuel de Gestion du Caudeau seront lancés en 2021.

ON FAIT LE POINT

Économie : après l'incendie, l'entreprise Sollice Biotech est relogée

Sollice Biotech est un fabricant de produits cosmétiques installé à Prignonieux. Avec la pandémie, l'entreprise a développé sa production par la fabrication de gel hydroalcoolique. Dans la nuit du 7 au 8 juillet dernier, un incendie a ravagé l'entreprise mettant au chômage technique une cinquantaine de salariés.

Juste avant cette catastrophe, et à la demande de l'entreprise, la CAB avait proposé à l'entreprise Sollice Biotech un bâtiment sur le site de l'Escat pour le stockage de ses matières premières et

emballages de ses produits.

Aussi, elle a pu intégrer cet espace pour reprendre au plus vite son activité.

Par décision du Conseil Communautaire du 2 novembre dernier et pour aider l'entreprise, 3 mois de loyers gratuits ont été accordés à la société. Un autre espace lui était nécessaire pour faire repartir sa production.

Ce sont donc 150 m² supplémentaires qui ont été mis à disposition gratuitement de l'entreprise jusqu'à la fin de l'année.

Le dirigeant de l'entreprise, Zsolt Rendetzkí, avec l'aide du service Développement économique de la CAB a visité plusieurs locaux susceptibles de les accueillir.

Celui, basé à Lamonzie-Saint-Martin pourrait convenir. Pour faciliter leur nouvelle installation, la CAB étudie actuellement le réaménagement de la voirie d'accès et le réseau internet.

1^{er} octobre 2020 : le Conseil Départemental de la Dordogne à la découverte de la Véloroute Voie Verte V91 de la CAB

La Dordogne est la troisième destination la plus programmée par les Tour-opérateurs pour les circuits vélo, sans que l'offre vélo ne soit réellement structurée. Aussi, il est important pour le Département et les communautés de communes ou d'Agglo, de proposer des itinéraires sécurisés, à destination des cyclotouristes mais également des familles.

Depuis quelques mois, la Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne se structure et toutes les collectivités s'impliquent pour la continuité de l'itinéraire.

C'est ainsi que sur l'axe Dordogne et Vézère, des études de faisabilité ont été lancées.

Les bureaux d'étude estiment que selon les tronçons, une voie verte pourrait être fréquentée entre 25 000 et 100 000 usagers par an, pour des retombées économiques évaluées entre 25 000 et 200 000 € par an.

Non négligeable pour notre territoire.

En dehors des itinéraires sur le littoral Atlantique, la véloroute de la vallée Dordogne et la Vallée Vézère sont les seuls

itinéraires de Nouvelle-Aquitaine à obtenir de telles estimations.

La CAB est la collectivité la plus avancée en vallée Dordogne sur cet aménagement. 20 km ont déjà été réalisés sur les 30 km au total.

Aussi, le Président du Conseil Départemental, Germinal Peiro avec Jean-Fred Droin, Vice-Président du Conseil Départemental en charge du Tourisme et Jean-Jacques De Peretti, maire de Sarlat ont décidé d'organiser pour l'ensemble des communautés de communes de la

vallée de la Dordogne et de la Vézère une visite de cet aménagement particulièrement qualitatif.

Cette journée a été l'occasion de visiter la voie verte sur l'Est Bergeracois et de se rendre compte de l'exemplarité de cet aménagement. En outre, cet échange a permis d'aborder les différents aspects techniques (matériaux utilisés, usages...), fonciers, mais aussi financiers.





LES DIRECTRICES ET LES CUISINIÈRES DES CRÈCHES DE LA CAB : 1. Maryse Abenzoar | 2. Nelly Charrière | 3. Fatima Elbaz | 4. Elisabeth Trébeugais | 5. Guillermina Aleixio | 6. Valérie Benne | 7. Sahar Awad | 8. Anne Sophie Lafosse

VISER LE 100 % BIO DANS LES CRÈCHES DE LA CAB

Les cuisines des crèches de la CAB ont obtenu le label Ecocert en Cuisine avec 2 carottes, soit au moins 30% de bio dans les assiettes des bébés du territoire.

Les crèches de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont sauté le pas en privilégiant l'alimentation bio dans leurs cuisines.

Une démarche que le service Enfance a débuté en 2019. Ce dernier s'est porté volontaire dans ce projet au long cours accompagné sur 1 an par Alicse (Association de conseil en santé environnementale) et financé par l'ARS.

Bio, sain, et local dans toutes les assiettes

Le programme concerne tous les postes et tous les agents des crèches de la CAB. Plusieurs critères sont pris en compte : **l'Alimentation, l'Environnement et la Qualité de l'air intérieur.** Dans le cadre de notre Pôle d'Excellence Alimentaire, contribuant aux stratégies de promotion de la santé, la collectivité a entamé un ac-

compagnement en nutrition biologique des structures petite enfance de la CAB, par le collectif «Les Pieds Dans Le Plat» et Jean-Marc Mouillac, formateur en cuisine collective - biologique. La décision d'acheter les produits via la plateforme Manger Bio Périgord (association pour l'approvisionnement en produits bio locaux contribue à la démarche.

Même le nettoyage des locaux passe au bio

L'objectif est de nettoyer sans polluer, ainsi les produits utilisés sont issus de matériaux bruts, issus de la nature, éliminer les peintures aux composants trop chimiques... et des mobiliers labellisés et contenant le moins possibles de composants préoccupants pour l'air et la santé.

Témoignage

Sahar Awad,
Cuisinière,
Crèche Pous,
Bergerac



«Je cuisine plus de légumineuses et j'ai découvert de nouvelles recettes que l'on partage avec les cuisinières des autres crèches.

On fait un menu végétarien une fois par semaine.

Je cuisine plus avec des légumes de saison et je découvre de nouveaux légumes que je n'avais pas l'habitude de cuisiner comme les salsifis, le topinambours»

Les 3 niveaux de labellisation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
+ bio	Au moins 10% de bio et 10 composants par mois	Au moins 30% de bio et 30 composants par mois	Au moins 50% de bio et 50 composants par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l' écologie et au gaspillage	+ Lutte anti-gaspillage + Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)

www.labelbiocantine.com

groupe
ECOCERT

certifié par
ECOCERT
EN CUISINE



Aurélie Benazet, diététicienne au Conseil Départemental de la Dordogne, spécialisée dans l'alimentation bio.

Sollicitée par la CAB, Aurélie Benazet, nutritionniste spécialiste en bio pour le Conseil Départemental de la Dordogne, a accompagné le personnel des crèches dans leur démarche d'introduction de produits bio dans leurs cuisines. « Dans un premier temps, la formation a rassemblé les directrices autant que les cuisinières car la nutrition bio nécessite de faire table rase, de partir à la découverte de nouveaux aliments, d'utiliser un autre mode d'approvisionnement.

C'est aussi faire l'acquisition de nouvelles bases en ce qui concerne la diversité des produits bio, locaux et saisonniers. Pour les crèches, le travail s'effectue à un moment où la diversité alimentaire est importante, l'introduc-

tion des aliments se fait par âge et par texture. Ensuite, en binôme avec Jean Marc Mouillac, nous avons animé des ateliers de cuisine, travaillé sur l'élaboration des nouveaux menus et l'approvisionnement local. Nous avons levé les craintes, la technicité reste la même, couper une carotte conventionnelle ou bio, c'est pareil. Les cuisinières travaillaient déjà avec du « fait maison ».

S'il y avait des craintes, cela concernait plutôt les plats végétariens. Et finalement, on s'aperçoit que c'est vraiment meilleur en terme de goût, alors, c'est sûr, on réfléchit plus, on opte pour du 100% bio ! Lorsque la volonté politique est là, on va vite. »

Michelle Dorange, Conseillère déléguée à la Petite Enfance et à l'Animation Culturelle

Dans le cadre des crèches, et dans d'autres cas d'ailleurs, il s'agit d'une démarche « responsable ». En effet, il s'agit de faire connaître aux enfants des aliments que certains ne connaissent sans doute pas. Démarches au but nutritionnel mais aussi un apprentissage du goût en favorisant les produits bio, locaux et surtout pour les fruits et légumes de saison.

Tout a commencé en 2019 par le biais du collectif « Les pieds dans le plat » et avec la mise en place d'une plateforme « MangerBio Périgord » afin, pour les crèches, de pouvoir faciliter les achats nécessaires.

Une autre étape a été de sensibiliser les différents personnels à cette démarche afin d'harmoniser les menus des différentes crèches mais, dans le but aussi, de réduire les déchets et donc le gaspillage.

Prochain objectif : Pourquoi ne pas aller encore plus loin et viser les 3 carottes et donc l'excellence. Mais c'est une autre étape !



TRANSITION ECOLOGIQUE



Pascal Liabaste

Conseiller délégué

A l'excellence environnemen-
tale et à l'agriculture

Légumerie de la CAB : du producteur jusqu'à l'assiette

La légumerie sera implantée sur le site de l'Escat. L'idée est de travailler avec les agriculteurs locaux du territoire en achetant leur production. Préparer les légumes, les conditionner et les proposer à la restauration collective.

Pourquoi créer une légumerie à Bergerac ?

P. Liabaste : Historiquement, le Bergeracois était un centre important de production légumière et de transformation. La CAB a fait le choix de construire une légumerie qui permettra aux agriculteurs d'apporter leur production en sachant que le débouché est garanti en prix comme en volumes. Elle répondra ainsi à des besoins extrêmement variés : stockage de légumes terreux, lavage, parage, découpe, mise sous vide ou congelé. Son premier client sera la restauration collective qui aura la possibilité de travailler des produits de qualité issus d'une production locale. Les grandes et moyennes surfaces pourront également s'y approvisionner. En revanche, la légumerie ne sera pas un magasin accessible à tous.

Le contexte est-il favorable à la création d'une légumerie à Bergerac ?

P. Liabaste : Nous sommes un territoire avec un gros potentiel de production légumière, nous avons des sols de qualité, de l'eau disponible, du soleil... un savoir-faire et surtout une société en demande de produits locaux de grande qualité. L'arrivée de la loi EGalim est une opportunité qui répond à cette préoccupation. Au 1^{er} janvier 2022, elle imposera à la restauration collective 20 % de produits bio et 50 % de produits sous signe d'origine et de qualité. Or nous savons qu'actuellement la demande est supérieure à l'offre.

Comment y remédier ?

P. Liabaste : Nous avons besoin d'un outil pour passer du légume à la conservation et à la commercialisation. La CAB a fait le choix de construire une légumerie qui permettra aux agriculteurs d'apporter leur production en sachant que le débouché est garanti en prix comme en volumes. Elle répondra ainsi à des besoins extrêmement variés : stockage de légumes terreux, lavage, parage, découpe, mise sous vide ou congelé. Son premier client sera la restauration collective qui aura la possibilité de travailler des produits de qualité issus d'une production locale. Les grandes et moyennes surfaces pourront également s'y approvisionner. En revanche, la légumerie ne sera pas un magasin accessible à tous.

Nous avons un « pool » d'agriculteurs déjà engagés dans la démarche. La ferme des Nebouts et ses espaces tests, sont déjà opérationnels et permettent à de jeunes agriculteurs de se former.

La consultations des entreprises est lancée

Ce projet, en cours de réalisation résulte d'une volonté politique forte évidemment partagée et soutenue par nos partenaires : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture, Agro bio Périgord, Manger bio Périgord. Les élus tiennent à ce que la plus-value de l'activité agricole et maraîchère reste sur le territoire et souhaitent renforcer la réputation de qualité environnementale et alimentaire du Bergeracois.

Une seule légumerie en Dordogne et elle sera à Bergerac

213.396 € d'aides départementales à la CAB pour le projet de création d'une légumerie sur le site de l'Escat à Bergerac

TRAVAUX COURS DE PILE



Serge Pradier
Vice-président
chargé de la culture et de la jeunesse

Un centre de loisirs dernière génération sur le territoire

L'accueil de loisirs de Cours de Pile sera un lieu unique et fonctionnel, harmonisant les espaces entre les plus jeunes et les plus grands. L'ouverture est prévue le 20 janvier 2021.

Pourquoi fermer l'accueil de loisirs de Saint Sauveur et en construire un nouveau à Cours de Pile ?

S. Pradier : Les enfants du secteur «EST» de notre agglomération sont aujourd'hui reçus à l'accueil de loisirs de Saint-Sauveur. Or, la structure devenait inadaptée, les mises aux normes trop importantes et la configuration des lieux empêchait toute extension.

La CAB a souhaité regrouper et déplacer cet accueil de loisirs vers un site adapté, situé près de l'école de Cours-de-Pile permettant ainsi de partager des équipements communaux comme la cantine scolaire et la plaine sportive. Cette structure pourra accueillir jusqu'à 52 enfants soit 17 de plus qu'actuellement à Saint-Sauveur.

A quelle date est prévue l'ouverture ?

S. Pradier : Voilà plus d'un an que les travaux ont commencé. L'ouverture était envisagée pour cet été mais la pandémie a engendré plusieurs mois de retard. Nous serons opérationnels à la mi-janvier.

Quelles seront les nouveautés à découvrir dans cette nouvelle structure ?

S. Pradier : Un soin particulier a été apporté aux espaces extérieurs avec des aménagements réfléchis avec l'équipe : des tables de ping-pong, des tables de pique-nique, un filet à grimper, un préau et un espace potager avec une cabane de jardin. Les plus petits disposeront d'une aire de jeux équipée de modules de motricité, d'un parcours pour draisiennes et vélos, d'un espace extérieur couvert au sol souple amortissant,

Les espaces intérieurs se veulent fonctionnels et tiennent compte de l'acoustique et des besoins de rangement. Ils sont modulables mais divisés en deux espaces pour séparer les plus petits des plus grands. Un dortoir permettra aux enfants qui en ressentent le besoin de s'y reposer.

Je pense sincèrement que les conditions sont réunies pour un accueil optimal des enfants.

Miser sur l'espace et l'ambiance sonore !

Le traitement acoustique dans ces espaces consiste à réduire les phénomènes d'écho et de réverbération. Les enfants sont moins exposés aux bruits, et ainsi attentifs plus longtemps.

Avec cet équipement, le son, plus feutré, permet aux groupes de former une meilleure cohésion sociale.

Nouveauté !

Place aux activités de cuisine, de peinture et de vidéo

Une des salles d'activités permettra de réaliser l'animation d'ateliers culinaires et d'activités manuelles (peinture, etc), une autre est équipée d'un écran et de matériel de projection.



plan de relance

Attribution de fonds
de concours-enveloppe
exceptionnelle
«Plan de relance» 2020

Afin de soutenir l'activité économique sur le territoire communautaire à la suite de la crise sanitaire, la CAB a souhaité mettre en place **un ensemble de mesures** : participation au plan régional de relance, opérations Resto'CAB et CAB'Achat, mise en place d'une enveloppe pour des achats locaux et des travaux supplémentaires dans les bâtiments communautaires, soutien au commerce du centre-ville de Bergerac, gratuité des loyers économiques ou dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour certains secteurs d'activité particulièrement touchés.

Ces dispositifs dont le coût avoisine les 1 100 000 € pour la collectivité, intègrent également la création d'un fonds de concours de 500 000 € pour les communes de la CAB afin de les aider à réaliser divers projets d'investissement. Les conditions d'octroi de cette subvention de **13 157 € par commune** (somme qui équivaut au partage des 500 000 € par 38 communes) sont que la commune investisse à la même hauteur que la CAB et que les travaux soient confiés à des **entreprises locales**.

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020, les dernières demandes de chaque collectivité seront votées.

Voici le détail des travaux engagés par chaque commune :

COMMUNE	TRAVAUX	PLAN DE RELANCE
Bosset	Réfection de la toiture de l'école (10 040 € H.T.)	Attribution de 5 020 €
Colombier	Aménagement de la Mairie (76 558 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Cours de Pile	Parking pour le cimetière + plateforme enrobés (31 066 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Creysse	Rénovation d'une classe & travaux pour économies d'énergie (28 916 € H.T.)	Attribution de 10 339 € compte tenu de la DETR attendue.
Cunèges	Rénovation de bâtiments communaux et travaux de voirie (33 885 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Fraisse	Création d'un « City - Stade » (45 000 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Gardonne	Divers travaux sur des bâtiments municipaux (50 000 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Ginestet	Rénovation de bâtiments communaux (31 151 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Le Fleix	Rénovation de bâtiments communaux (21 572 € H.T.)	Attribution de 10 786 €
La Force	Rénovation du système de chauffage du groupe scolaire (33 015 € H.T.)	Attribution de 13 157 €



PLAN DE RELANCE

Lamonzie Montastruc	Rénovation d'un logement communal et acquisition de matériel technique (32 654 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Lamonzie Saint Martin	Aménagement de la Maison des Associations (35 979 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Lembras	Réhabilitation du centre de loisirs (77 505 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Lunas	Rénovation de bâtiments communaux (9 578 € H.T.)	Attribution de 4 789 €
Mescoules	Rénovation de bâtiments communaux et du pont de la Mescoulette (8 520 € H.T.)	Attribution de 4 260 €
Monbazillac	Rénovation de bâtiments communaux, de vitraux de l'Eglise, et de travaux sur voirie (33 626 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Monfaucon	Mise aux normes de la salle des fêtes (22 875 € H.T.)	Attribution de 11 437 €
Mouleydier	Extension et mise en sécurité du parking (30 954 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Pomport	Revêtement voirie communale (30 657 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Prignonrieux	Aménagement du cimetière de Blanzac (30 000 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Queyssac	Rénovation de bâtiments communaux (28 381.80 €)	Attribution de 13 157 €
Rzac de Saussignac	Rénovation de la maison de l'école (35 766 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Ribagnac	Réfection parvis de l'Eglise et remplacement du chauffage de la maison des écoles (11 965.68 € H.T.)	Attribution de 5 982 €
Rouffignac de Sigoulès	Réalisation d'une aire de jeu (24 653 € H.T.)	Attribution de 7 395 €
Saint Georges de Blancaneix	Consolidation mur de l'Eglise - Enrochement (49 200 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Saint Germain et Mons	Extension du cimetière (40 924 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Saint Laurent des Vignes	Création d'un préau au restaurant scolaire (30 220 € H.T.)	Attribution de 7 321 € , compte tenu de la DETR attendue.
Saint Pierre d'Eyraud	Réaménagement vestiaires club de football (24 889 € H.T.)	Attribution de 12 144 €
Saint Sauveur de Bergerac	Rénovation de bâtiments communaux (30 988 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Saussignac	Rénovation de bâtiments communaux (29 226 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Sigoulès-et-Flaugeac	Rénovation toitures des tribunes du stade et réhabilitation d'un atelier (29 772 € H.T.)	Attribution de 13 157 €
Thénac	Rénovation de bâtiments communaux, Eglise et travaux sur voirie (28 118 € H.T.)	Attribution de 13 157 €

RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE



Médiathèque



Ludothèque de la CAB

la CAB Bibliothèques et ludothèque du réseau de la CAB

CLIQUE & COLLECTE

Dans vos médiathèques et la ludothèque, réservez et venez récupérer vos livres, jeux, films...

- 1. Je choisis :**
 - Sur réservation (en fonction de la disponibilité)
 - Sacs surprises ou thématiques (Par tranche d'âge, 10 documents)
 - Catalogues thématiques en ligne (consultable sur www.la-cab.fr)
- 2. Je réserve :**

Auprès de la bibliothèque de mon choix ou de la ludothèque par :

 - ludothèque 05 53 57 60 17
 - ludotheque@la-cab.fr
 - Formulaire en ligne www.la-cab.fr

Retrouvez la liste des bibliothèques et leurs coordonnées sur : www.la-cab.fr
- 3. Je viens chercher :**

Vous êtes prévenu dès que votre commande est prête (créneau horaire). Pensez à emmener votre sac et à vous munir d'un masque.

FAQ :

- Mes documents sont en retard, est-ce grave ?
- Mon abonnement a expiré, que faire ?
- Je n'ai jamais été inscrit, puis-je m'inscrire ?
- Contactez-nous par mail ou téléphone, nous vous indiquerons la marche à suivre. Tous les documents et jeux prêtés sont désinfectés et mis en quarantaine.

Retour des documents facilité,

- Déposez-les dans les boîtes de retour ou à l'entrée des structures aux horaires habituels
- Durée de prêt : 20 documents pour 4 semaines
- Accès aux ressources numériques de la BDOP : <http://www.mediathèques.fr/>

Ludothèque

Adhésion payante obligatoire pour emprunter 3 jeux pour 4 semaines (1€30 le jeu) Où puis-je emprunter et ramener mes jeux ? A Bergerac.

COVID-19

www.la-cab.fr
www.facebook.com/la-cab.24

Don vers les numéros numériques de la BDOP

La ludothèque et la médiathèque au même endroit

Une ludothèque, c'est quoi ?

La ludothèque offre une parenthèse authentique de convivialité aux amateurs de découvertes ludiques, petits et grands. Généreuse en boîtes à jeux, et jouets, le lieu est unique à Bergerac. Prêt de jeux, jouets, malles thématiques, des animations ponctuelles autour du jeu, des conseils et des informations, vous trouverez ! C'est une ressource pour les professionnels travaillant « avec le jeu », avec un stock de plus de 1000 jeux et jouets disponibles à la location ! Faites l'expérience des jeux surdimensionnés, consultez notre catalogue. Découvrez le champ des possibles de la ludothèque sur notre site internet : www.la-cab.fr

Nouveaux horaires depuis le 16 novembre 2020

Bibliothèque de Saint Pierre d'Eyraud

Lundi : 15h30-17h30, mardi : 16h-18h, mercredi : 10h-12h, jeudi : 15h30-17h30

Bibliothèque de Creysse

Mardi : 14h-17h30, mercredi : 14h-17h30, jeudi : 10h-12h, vendredi : 10h-12h30 / 14h-16h30

Et à partir du 1 janvier, **Saint Laurent des Vignes** ouvrira le mercredi après midi au lieu du samedi matin

Julie Tjérizo, conseillère déléguée à la lecture publique

La CAB a la chance de compter 13 bibliothèques sur son territoire.

Chaque structure a son fonctionnement, ses ressources, ses publics. Mettre en réseau, c'est affirmer leur complémentarité pour assurer une plus grande proximité et une meilleure lisibilité aux usagers dans l'accès aux collections, ateliers, etc...



1 seul tarif pour toutes les bibliothèques et médiathèques de la CAB : 7€ par an et par personne

Gratuit pour les moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois et personnes bénéficiaires des minima sociaux. Gratuit pour les collectivités (établissements scolaires et médico-éducatifs).

MAISON FRANCE SERVICES



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BON À
SAVOIR

Une Maison France Service (MFS) ouvrira ses portes dès le 4 janvier prochain à La Force, dans les locaux de la maison des services publics (rue Jean Miquel).

Une MFS vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics au plus près de son domicile et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer et être aidé dans ses démarches du quotidien : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, ...

La MFS de La Force sera ouverte cinq jours par semaine et disposera de 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

Le fonctionnement de cette MFS est porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec le soutien de l'État.

TRIBUNE DES ÉLUS

Expression du Rassemblement National par la voix de Robert Dubois.

Vendredi 16 Octobre, à Conflans-Sainte-Honorine, la République est meurtrie. M Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie, est décapité par le terrorisme islamiste pour avoir défendu une de nos valeurs républicaines, la liberté d'expression.

Jeudi 29 octobre, dans la basilique Notre-Dame-de-L'Assomption à Nice, trois de nos compatriotes sont décédés suite à une attaque au couteau par un ressortissant Tunisien en situation irrégulière.

Ces tragédies incombent grandement à nos dirigeants et à l'Education Nationale dont la peur panique du parler franc a engendré un laxisme particulièrement destructeur.

Cette carence n'a pas échappé aux conquérants islamiques pour transformer notre pays en coupe-gorge.

Il est grand temps de mettre un terme à la transformation de notre France, pays des libertés et des droits de l'homme, en espace expérimental pour la propagation des crimes dès que leur sensibilité confessionnelle se sent offensée.

Nous nous éloignons dangereusement de la philosophie Voltairienne qui faisait dire au grand homme : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ». Dans l'esprit du grand penseur, exprimer ne voulait pas dire permettre et imposer ! C'est en ce point qu'il nous faut chercher les sources de notre malheur car si l'on ne veut pas de brebis égorgées, il est souhaitable de ne pas inviter le loup dans la bergerie !

Toutes mes pensées aux proches des victimes et au corps enseignant, confronté à cette horreur.

Robert Dubois.

Conseiller municipal et communautaire de Bergerac, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

